

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL**  
*Séance du 30 juin 2021*

L'an deux mille vingt et un le trente juin à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical, légalement convoqués, se sont réunis à la salle polyvalente à ABOS, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre CAZALÈRE, Président.

**Étaient présents** : CAZENAVE Bernard et LESCOUTE Thierry (ABIDOS). CAZALÈRE Jean-Pierre et CASOURANCQ Jean-Marc (ABOS). CHAMPETIER DE RIBES Jean et DIMMOCK Nicola (ARGAGNON). LAURIO Michel et PENE Robert (BÉSINGRAND). ARMENGOL Fabrice (BIRON). POUSTIS Henri et LANGLES-MAYSONNAVE Pascal (CASTÉTIS). LARRADET Monique et SANCHEZ Lionel (CUQUERON). MÉDOU Olivier et NOUSTY Isabelle (LACOMMANDE). CILLAIRE Gervais et LABORDE-GANNÉ Thibaud (LACQ). DOURAU Joël et PALOUMET Delphine (LAHOURCADE). HONDET Henri (LASSEUBE). LASSERRE-BISCONTE Albert et LEMBEYE Pascal (LUCQ-DE-BÉARN). NAULÉ Jean et ESCOS Julien (MASLACQ). BOURDEU Hélène et MELLER Nicolas (MONEIN). LACOSTE-PÉDELABORDE Jean-Marc et LAMASOU Bernard (MONT). GENNEVOIS Anne-Lyse (MOURENX). LAMANOU Didier et LACHAIZE Laurent (NOGUÈRES). BRUNO Jacques (OS-MARSILLON). PRUDENCE Nicolas et BESINAU Mathieu (PARBAYSE). HAGET Robert et SIMONIN Jean-François (PARDIES). LASCABES Geneviève (SARPOURENX). JEANNEAU Gilles (SAUCÈDE). LAPADU Thècle (SAUVELADE). MIRASSOU Marie-Thérèse et ESTREM Serge (TARSACQ). ARRIAU Philippe (VIELLESÉGURE). LARRIEU Didier, BELESTA-LABOURDETTE Pascal, LANUSSE Jacques, PIAT Jean, MICHON Olivier, SUREAU Frédéric et ROUSSELET Patrick (CAPBP).

**Étaient excusés** : SICRE Bernard (ABIDOS). DOUET Frédéric (ARGAGNON). TAPIN Laurent et NÈGRE Jérôme (BIRON). MATHEU DIT BERDUQUEU Albert (BUGNEIN). DUCAMIN Mathias et VIZOSO Karine (CARDESSE). GUICHEBAROU Christian et QUENOT Claudine (CASTETNER). CAZENAVE Sylvain (LACQ). LAGARDÈRE Christophe et MAYSONNAVE Jean-Marc (LAGOR). GOBERT Bernard (LAHOURCADE). DOUS BOURDET-PEES Jean-Christophe (LASSEUBE). GARAT Bernard (LEDEUIX). SABY-MAUBESY Nadia et LABBÉ Pascal (LOUBIENG). MARCEROU Marion (MONEIN). CLAVÉ Jacques (MONT). BREGLER Guillaume (MOURENX). ARRÈGLE Jean-Jacques (OS-MARSILLON). PINCK Mickaël (PARBAYSE). LABORDE Florent (PRÉCHACQ-NAVARRENX). PÉDOUSSAUT Michel et LASCABES Jean-Jacques (SARPOURENX). GALLARDO Manuel (SAUVELADE). PEYRE-POUTOU Patrick (VIELLESÉGURE). DULOUT Alain, POURTAU Xavier, BERNOS Michel, RECABORDE Philippe et CHOURRÉ Serge (CAPBP). BERINGUER Sophie (Trésorière de MONEIN).

**Assistait à la réunion** : DELVERT Lionel (Direction du Syndicat). BRUNNER Frédéric et DUFOSSÉ Carole (SAUR).

**Secrétaire de séance** : MIRASSOU Marie-Thérèse (art. L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

**Publié et affiché le 1<sup>er</sup> juillet 2021.**

Monsieur le Président ouvre la séance.

Il indique que la note de synthèse, jointe à la convocation, aborde sommairement les points de l'ordre du jour.

Il donne lecture de l'ordre du jour qui est le suivant :

- approbation du procès-verbal de la précédente réunion
- compétence « Eau Potable »
  - ↳ compte-rendu des travaux, études et dévolutions en cours
  - ↳ présentation du rapport annuel du délégataire 2020
  - ↳ fixation du tarif 2021 pour l'indemnisation des exploitants agricoles qui pratiquent les couverts hivernaux (campagne 2020-2021)
  - ↳ projet d'indemnisation pour l'implantation et le maintien de prairies sur des parcelles du périmètre rapproché des captages
- compétence « Assainissement Collectif »
  - ↳ compte-rendu des travaux, études et dévolutions en cours
- compétence « SPANC »
  - ↳ compte-rendu des dévolutions
  - ↳ bilan de la campagne de contrôle de bon fonctionnement des installations existantes
- questions diverses.

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL PRÉCÉDENT**

Monsieur le Président donne lecture du procès-verbal de la précédente réunion tenue le 21 mai 2021, joint à la convocation.

Ce document est approuvé à l'unanimité.

## COMPTE-RENDU DES TRAVAUX ET ÉTUDES EN COURS

Monsieur le Président rend compte à l'assemblée de l'état d'avancement des travaux et études en cours :

## 1. Renouvellement de canalisations et de branchements

Commune	Opération	Montant estimatif H.T.	avancement au 30/06/2021
Abos	RD433, route de Pardies - Pose débitmètre sur F300	30 000 €	à étudier
Arbus	Rue du château d'Abos - Déplacement réseau	15 000 €	étude en cours
Argagnon	Route de Mouilladé - Renouvellement réseau	346 000 €	finitions
Aubertin	Chemin de Dophiné - Renouvellement réseau	85 000 €	à étudier
Aubertin	Chemin de la Juscle - Renouvellement réseau	163 000 €	à étudier
Cardesse, Ledeuix	RD9, chemins Lasbarthes et Serremonne - Renouvellement réseau	255 000 €	à étudier
Cardesse	Chemin du Bois - Renouvellement encorbellement pont du Luzoué	12 000 €	à étudier
Cuqueron	Chemin des Ecoles - Renouvellement PVC63	100 000 €	en cours
Lacommande	Chemin Balengou - Renouvellement réseau	38 000 €	programmé
Loubieng	Chemin de Mesplaterre - Renouvellement réseau	92 000 €	à étudier
Lucq-de-Béarn	RD110 - Renouvellement réseau (tranche 3)	192 000 €	à étudier
Maslacq	Rue de la Carrère - Renouvellement réseau	212 000 €	terminé
Monein, Cuqueron	Route de Lacommande	270 000 €	programmé
Monein	Chemin Candau - Renouvellement PVC110	190 000 €	étude en cours
Mourenx	Rue de la Bourgade, renouvellement traversée Baïse	30 000 €	à étudier
Toutes communes	Déplacements et renouvellements imprévus	300 000 €	environ 279 000 € HT engagés au 30/06/21
<b>TOTAL RENOUVELLEMENT CANALISATIONS FIN P2020 et P2021</b>		<b>2 330 000 €</b>	

## 2. Programme 2020 fin et 2021 - ouvrages et autres opérations

Commune	Opération	Montant estimatif	avancement au 30/06/2021
Toutes communes	Pose de clôtures - sécurisation ouvrages	50 000 €	étude en cours
Arbus	Réhabilitation des réservoirs du Haut Service	560 000 €	travaux suspendus
Monein	Travaux de réhabilitation réservoir Florence	240 000 €	finitions
Aubertin	Renouvellement hydraulique réservoir sur tour	180 000 €	consultation à lancer
Lacq	Réhabilitation des conduites sous le pont de Lacq/Abidos	513 000 €	préparation chantier
Artiguelouve, Poey-de-Lescar	Construction d'une station de surveillance de la qualité du Gave de Pau en amont de P1A et P2A	175 000 €	DCE en cours
27 communes	Etude des Schémas de Défense contre les Incendies	70 000 €	consultation à lancer
<b>TOTAL PROGRAMME OUVRAGES ET AUTRES OPERATIONS</b>		<b>1 788 000 €</b>	
<b>TOTAL TOUTES OPERATIONS</b>		<b>4 118 000 €</b>	

## COMPTE-RENDU DES DÉVOLUTIONS PASSÉES EN PROCÉDURE ADAPTÉE

Monsieur le Président rend compte à l'assemblée des marchés passés selon une procédure adaptée qu'il a signés depuis la dernière réunion du Comité Syndical en vertu de la délégation que lui a attribuée l'assemblée dans sa délibération du 29 juillet 2020.

N° marché	OPÉRATION	TITULAIRE	MONTANT HT
EP2106	Achat d'une licence et paramétrage d'un accès distant	Groupe Electra Informatique Syst'Info	724,09 €
EP2107	Travaux de débroussaillage et de tronçonnage d'arbres préalables à la réalisation de travaux d'eau potable à Abos	JARDINS DES VALLÉES	500,00 €
EP2108	Fourniture et plantation de charmes communs suite aux travaux d'eau potable réalisés au réservoir dit de Florence à Monein	JARDINS DES VALLÉES	580,00 €
EP2109	Relevés topographiques pour les travaux du 1er semestre 2021	TOPO PYRENEES	5 980,00 €
EP2110	Recherche d'amiante routier et d'HAP pour les travaux du 1er semestre 2021	ADIOME	4 685,00 €
EP2111	Renouvellement de 2 postes de travail informatique	Groupe Electra Informatique Syst'Info	4 957,25 €
EP2112	Etudes géotechniques à Cuqueron, Lacommande et Monein	GEOTEC	6 550,00 €
EP2113	Suppression du branchement particulier RETIA route de la Chapelle de Rousse à Laroin	SAUR	1 004,36 €
EP2114	Contrôles de compactage rue La Carrère à Maslacq	GEOTEC	3 460,00 €
EP2115	Relevés topographiques route départementale 275 à Argagnon et Maslacq	TOPO PYRENEES	580,00 €
EP2116	Travaux de plomberie connexes au renouvellement de réseau route départementale 817 à Argagnon et Castétis	SPEM	409,28 €
EP2117	Installation de la climatisation dans le local serveurs au siège du Syndicat	CFM	2 351,86 €
EP2118	Remise à la côte de bouches à clés et de regards de comptage rue Henri IV à Pardies	DEUMIER TP	2 048,00 €
EP2119	Contrôles de compactage à Monein, Abos et Lacq	GEOTEC	4 490,00 €
EP2120	Contrôles de compactage à Argagnon, Castétis, Cuqueron, Monein et Maslacq	GEOTEC	11 510,00 €
EP2122	Raccordement sur le réseau AEP du lotissement Dorgans Montel à Laroin	SAUR	3 401,36 €
EP2123	Relevés topographiques pour les travaux du 2ème semestre 2021	TOPO PYRENEES	6 660,00 €
EP2124	Recherche d'amiante routier et d'HAP pour les travaux du 2ème semestre 2021	ADIOME	4 887,50 €
EP2125	Etudes géotechniques pour les travaux du 2ème semestre 2021	ALIOS PYRENEES	7 895,00 €
EP2126	Mise à niveau de bouches à clés RD275 à Maslacq	COLAS	850,00 €

## PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL DU DÉLÉGATAIRE 2020

Le délégataire du service « eau potable » du Syndicat présente à l'assemblée son rapport annuel correspondant à l'exercice 2020. Il présente notamment les principaux indicateurs du service :

indicateurs Rapport Annuel du Délégué	unité	2019	2020	évolution 2020/2019	observations
nombre branchements en service	u	14 563	14 612	0,3%	
dont branchements neufs	u	71	132	85,9%	
linéaire de canalisations	km	915,8	918,0	0,2%	<b>mise à jour annuelle du patrimoine</b>
Volume produit	m <sup>3</sup>	3 164 694	2 997 286	-5,3%	<b>ramené à 365 jours</b>
Volume exporté	m <sup>3</sup>	7 966	5 838	-26,7%	
Volume importé	m <sup>3</sup>	4 924	4 322	-12,2%	
Volume mis en distribution	m <sup>3</sup>	3 161 652	2 995 770	-5,2%	
Volume consommé hors VEG	m <sup>3</sup>	1 734 833	1 640 303	-5,4%	
rendement "rapport du Maire"	%	57,03%	57,02%	-0,01	
Indice linéaire de pertes	m <sup>3</sup> /km/j	4,07	3,85	-5,4%	
Volume comptabilisé	m <sup>3</sup>	1 797 652	1 705 747	-5,1%	
Indice linéaire des volumes non comptés	m <sup>3</sup> /km/j	4,27	4,05	-5,2%	
objectif contractuel ILVNC	m <sup>3</sup> /km/j	5,50	5,00	-9,1%	
Nombre de fuites réparées	u	301	224	-25,6%	<b>dont 99 sur branchements dont 165 fuites trouvées</b>
Campagnes de recherches de fuites	km	307,9	421,4	36,9%	
Retards de paiements à 6 mois	%	3,80%	5,00%	31,6%	
Taux impayés factures N-1 au 31/12/N	%	2,82%	4,61%	63,5%	
Taux impayés factures N-2 au 31/12/N	%	1,95%	4,21%	115,9%	
Taux de factures déclarées irrécouvrables	%	16,53%	12,38%	-25,1%	

Le délégataire du service « eau potable » présente également le compte annuel de résultat de l'exploitation pour l'année 2020 :

SAUR

15/04/2021

**COMPTE ANNUEL DE RESULTAT DE L'EXPLOITATION  
ANNEE 2020**

(en application du décret du 14 mars 2005)

**GESTION DU SERVICE EAU POTABLE**

Région SUD-OUEST  
Centre AQUITAINE PYRENEES  
Département PYRENEES-ATLANTIQUES  
Collectivité SYNDICAT GAVE ET BAISE EAU

LIBELLE	En milliers d'Euros	Année 2019	Année 2020	Ecart en %
<b>PRODUITS</b>		<b>4 746,3</b>	<b>4 580,6</b>	<b>-3,5</b>
Exploitation du service		1 420,5	1 342,0	
Collectivités et autres organismes publics (estimations)		3 180,0	3 089,0	
Travaux attribués à titre exclusif		117,7	124,7	
Produits accessoires		28,1	24,9	
<b>CHARGES</b>		<b>5 264,3</b>	<b>5 077,3</b>	<b>-3,6</b>
Personnel		698,5	635,2	
Energie électrique		144,2	172,5	
Achats d'eau		4,1	3,2	
Produits de traitement		12,2	3,1	
Analyses		16,4	14,9	
Sous-traitance, matières et fournitures		211,1	215,3	
Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles (1)		63,8	57,9	
Autres dépenses d'exploitation		285,3	306,8	
- Télécommunications, poste et télégestion		21,4	23,3	
- Engins et véhicules		144,0	137,7	
- Informatique		73,8	94,1	
- Assurances		12,0	12,1	
- Locaux		20,5	23,1	
- Divers		13,7	16,5	
Contribution des services centraux et recherche		163,1	159,9	
Collectivités et autres organismes publics (estimations)		3 180,0	3 089,0	
- Part collectivité		2 650,0	2 548,0	
- Autres organismes publics		530,0	541,0	
Charges relatives aux renouvellements		340,1	334,2	
- Pour garantie de continuité du service		34,4	20,0	
- Programme contractuel		27,9	28,7	
- Fonds contractuel		277,8	285,5	
Charges relatives aux investissements contractuels		35,6	35,6	
- Annuités emprunt collectivité prises en charge (2)		35,6	35,6	
Charges relatives aux compteurs du domaine privé		27,6	24,2	
Charges relatives investissements du domaine privé		18,8	23,0	
Pertes sur créances irrécouvrables & contentieux		63,4	2,5	
<b>RESULTAT AVANT IMPOT</b>		<b>-518,0</b>	<b>-496,7</b>	<b>4,1</b>
<b>RESULTAT</b>		<b>-518,0</b>	<b>-496,7</b>	<b>4,1</b>

## ADOPTION DE LA CHARTE 2020-2025 POUR LA RÉALISATION DES COUVERTS HIVERNAUX FIXATION DU TARIF 2021 POUR L'INDEMNISATION DES EXPLOITANTS AGRICOLES (CAMPAGNE 2020-2021)

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée la charte de bonnes pratiques relatives à l'implantation de couverts hivernaux sur les parcelles cultivées du champ captant d'Arbus-Tarsacq mise en place en 2014 qui définissait, pour la période 2014-2019, les modalités d'implantation, de destruction et d'indemnisation des couverts hivernaux sur les parcelles du périmètre rapproché de protection des captages tel que défini par l'arrêté préfectoral du 14 août 2014.

Une nouvelle charte pour la réalisation des couverts hivernaux sur les parcelles cultivées du champ captant d'Arbus-Tarsacq a été mise en place en 2021 pour la période 2020-2025, après une concertation avec la profession agricole.

Le Président donne lecture à l'assemblée du projet de charte qui définit les modalités d'implantation, de destruction et d'indemnisation des couverts hivernaux sur les parcelles du périmètre rapproché de protection des captages tel que défini par l'arrêté préfectoral du 14 août 2014. Il propose d'approuver ce projet de convention et de contracter avec les exploitants agricoles concernés.

Le montant des indemnités proposées pour les couverts indemnisés en 2021 (saison hivernale 2020-2021) sont les suivants :

Indemnité couverts hivernaux 2021 (Charte de bonnes pratiques 2020-2025)	Mélange ou légumineuse monospécifique	Couvert monospécifique hors légumineuse
Part fixe	100 € / ha	80 € / ha
Bonification Accompagnement individuel au changement de pratiques	30 € / ha	30 € / ha
Bonification au couvert performant		
2 T/ha ≤ Pesée < 4 T/ha	40 € / ha	40 € / ha
Pesée ≥ 4 T/ha	80 € / ha	80 € / ha
Montant indemnité maximum	210 € / ha	190 € / ha

Dans le cas où le Syndicat constaterait un manquement de l'agriculteur par rapport à son engagement (mauvaise implantation, couvert d'une densité insuffisante, destruction chimique, etc.), le montant perçu par l'agriculteur sera alors ramené à 40 € / ha.

Oui l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- APPROUVE le projet de charte qui définit, pour la période 2020-2025, les modalités d'implantation, de destruction et d'indemnisation des couverts hivernaux sur les parcelles du périmètre rapproché de protection des captages tel que défini par l'arrêté préfectoral du 14 août 2014 (projet en annexe n°1 du présent procès-verbal).

- APPROUVE le montant des indemnités proposées pour les couverts indemnisés en 2021 (saison hivernale 2020-2021) figurant dans le tableau ci-dessus.

- AUTORISE Monsieur le Président à contracter avec les exploitants agricoles concernés et à les indemniser conformément aux termes de la charte.

## PROJET D'INDEMNISATION POUR L'IMPLANTATION ET LE MAINTIEN DE PRAIRIES SUR DES PARCELLES DU PÉRIMÈTRE RAPPROCHÉ

Monsieur le Président informe à l'assemblée que les analyses mensuelles effectuées depuis 2014 dans le cadre du réseau de suivi du Plan d'Action Territorial du Gave de Pau confirment la vulnérabilité de la nappe alluviale vis-à-vis des produits phytosanitaires de synthèse. Les molécules épandues à l'aplomb du bassin d'alimentation des captages se retrouvent tôt ou tard dans les puits donc dans l'eau distribuée. La faible profondeur de la nappe, la présence de sols filtrants et les effets de stockage puis relargage du sol (notamment après de fortes précipitations) sont autant de facteurs aggravants vis-à-vis du transfert des molécules vers la nappe. L'objectif sur le champ captant est donc de tendre vers le zéro phyto.

Depuis 1987, le Syndicat soutient les pratiques agricoles impactant positivement la qualité de l'eau à travers le versement d'une indemnisation pour l'implantation de couverts hivernaux piégeant les nitrates.

Monsieur le Président donne lecture à l'assemblée du projet de nouvelle charte définissant les modalités de réalisation et d'indemnisation pour l'implantation et le maintien de surfaces en prairies sur les parcelles du périmètre de protection rapproché des captages tel que défini par l'arrêté préfectoral du 14 août 2014. Cette charte établie pour la période 2021-2026 a fait l'objet d'une concertation avec la profession agricole.

Le montant des indemnités proposées pour l'implantation et le maintien de prairies sont les suivants :

Situation	Montant de l'aide annuelle
Année d'implantation de prairie + aide à l'éperrage éventuelle	400 € / ha + 100 € / ha
Année de sur-semis de prairie	300 € / ha
Année de maintien de prairie	200 € / ha

Dans le cas où le Syndicat constaterait une anomalie (mauvaise implantation, prairie d'une densité insuffisante, destruction chimique, etc.) le montant perçu par l'agriculteur sera alors ramené à :

- Mauvaise implantation, prairie d'une densité insuffisante : 40 € / ha pour l'année considérée.
- Destruction chimique : 0 € / ha pour l'année considérée

Monsieur le Président propose d'approuver ce projet de convention et de contracter avec les exploitants agricoles concernés.

Oui l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- APPROUVE le projet de charte définissant les modalités de réalisation et d'indemnisation pour l'implantation et le maintien de surfaces en prairies sur les parcelles du périmètre de protection rapproché des captages tel que défini par l'arrêté préfectoral du 14 août 2014 (projet en annexe n°2 du présent procès-verbal).

- AUTORISE Monsieur le Président à contracter avec les exploitants agricoles concernés et à les indemniser conformément aux termes de la charte.

## COMPTE-RENDU DES TRAVAUX ET ÉTUDES EN COURS

Monsieur le Président rend compte à l'assemblée de l'état d'avancement des travaux et études en cours :

Commune	Nature des travaux	Opération	Montant HT	Avancement au 30/06/2021
ARTIGUELOUVE	réhabilitation	Aménagement d'un DO en amont du PR Hameau	8 500 €	terminé
LACQ	réhabilitation	Renouvellement armoire électrique et canalisations PR Gare	16 000 €	terminé
LARAIN	réhabilitation	Renouvellement armoire électrique PR stade	6 000 €	terminé
TARSACQ	réhabilitation P2019 et P2020	Amélioration des performances et fiabilisation de la Station d'Épuration	587 500 €	en période d'observation
ABIDOS	réhabilitation	Réhabilitation rue du Moulin	3 500 €	marché attribué - Programmation en cours
ABOS	réhabilitation	Réhabilitation réseau EU Route de Tarsacq	94 000 €	
ARBUS	réhabilitation	Réhabilitation ponctuelle et regards	7 600 €	
ARTIGUELOUVE	réhabilitation	Réparations ponctuelles, réhabilitation sur réseau principal, route d'aubertin et regards	70 700 €	
LACQ	réhabilitation	Chemin Carriou	17 000 €	marché attribué - Programmation en cours
PARDIES	réhabilitation	réhabilitation réseau EU rue des Ayguettes	3 900 €	
LARAIN	réhabilitation	réhabilitation réseau EU rue principale	18 900 €	
BIRON	réhabilitation	Programme de réhabilitation des conduites sur Biron	22 400 €	
BIRON	équipements ouvrages	Mise en place sonde piezo dans le PR Echangeur	2 000 €	à étudier
TARSACQ	réhabilitation	Réparations ponctuelles chemin de la STEP + rue de pau	17 200 €	marché attribué - Programmation en cours
LARAIN	réhabilitation	Programme de réhabilitation des branchements	42 500 €	
LARAIN	équipements ouvrages	Mise en place d'un débitmètre sur le refoulement vers LONS du PR Maison des Lacs	6 500 €	à étudier
LACQ	réhabilitation	Réparation ponctuelle rue de la Gare	26 700 €	marché attribué - Programmation en cours
LACQ	réhabilitation	Réparation ponctuelle et chemisage continu sur chemin de Terres Nabes	80 100 €	
ARTIGUELOUVE	déplacement	déplacement réseau pour le tunnel piétonnier	50 000 €	à étudier
MASLACQ	extension	Desserte route de Lagor	178 000 €	étude en cours
ABOS	extension	Desserte rue Forcade	48 000 €	travaux en cours
LARAIN	extension restructuration	Desserte chemin des Ecoles	280 000 €	consultation maîtrise d'œuvre à lancer
LACQ	extension	Desserte terrains Canoë	75 000 €	terminé
PARDIES	réhabilitation	Sécurisation PR AYGUETTES + renouvellement armoire	12 000 €	à étudier
TOUTES	Imprévus	Travaux imprévus	50 000 €	0 € engagé au 30/06/2021
TOUTES	extensions	Extensions de réseau liées à l'urbanisation	75 000 €	9 000 € engagé au 30/06/2021
11 communes et CCLO	étude	Etude des schémas directeurs d'eaux pluviales	112 800 €	en cours



**COMPTE-RENDU DES DÉVOLUTIONS PASSÉES EN PROCÉDURE ADAPTÉE**

Monsieur le Président rend compte à l'assemblée des marchés passés selon une procédure adaptée qu'il a signés depuis la dernière réunion du Comité Syndical en vertu de la délégation que lui a attribuée l'assemblée dans sa délibération du 29 juillet 2020.

<b>N° marché</b>	<b>OPÉRATION</b>	<b>TITULAIRE</b>	<b>MONTANT HT</b>
AC2104	Vérification réglementaire des installations électriques des ouvrages d'assainissement collectif (2021-2025)	SOCOTEC	12 230,00 €
AC2105	Travaux de réhabilitation sans tranchée des réseaux d'assainissement collectif sur le territoire syndical (2021-2025)	SUBTERRA / REHACANA	1 200 000,00 €
AC2107	Essais préalables à la réception de travaux d'extension du réseau d'assainissement rue Forcade et avenue Charles de Bordeu à Abos	PRÉBENDÉ Assainissement	1 560,00 €
AC2108	Mise à la côte de regards du réseau d'assainissement rue Henri IV à Pardies	COLAS	5 940,00 €

## COMPTE-RENDU DES DÉVOLUTIONS PASSÉES EN PROCÉDURE ADAPTÉE

Monsieur le Président rend compte à l'assemblée des marchés passés selon une procédure adaptée qu'il a signés depuis la dernière réunion du Comité Syndical en vertu de la délégation que lui a attribuée l'assemblée dans sa délibération du 29 juillet 2020.

N° marché	OPÉRATION	TITULAIRE	MONTANT HT
AA2101	Contrôles de bon fonctionnement et d'entretien des installations d'ANC existantes (2021)	VEOLIA EAU	35 541,17 €

## BILAN DE LA CAMPAGNE DE CONTRÔLE DE BON FONCTIONNEMENT DES INSTALLATIONS EXISTANTES

Monsieur le Président rend compte à l'assemblée de l'avancement de la campagne de contrôle des installations existantes.

COMMUNES	Installations ANC recensées	Installations à contrôler en 2020 Prestataire Véolia	Contrôles réalisés		Installations n'ayant pas pu être contrôlées (absents, refus)		Installations non concernées (inhabitables, assainissement collectif)	Installation à contrôler Syndicat 3° passage
	nombre	nombre	nombre	%	nombre	%		
ABIDOS	7	0	0		0			0
ABOS	28	2	2	100%	0	0%		0
ARBUS	103	9	7	78%	1	11%	1	1
ARGAGNON	202	3	2	67%	1	33%		1
ARTIGUELOUVE	167	6	6	100%	0	0%		0
AUBERTIN	314	151	141	93%	5	3%	5	5
BIRON	14	5	3	60%	0	0%	2	0
CARDESSE	78	20	16	80%	0	0%	4	0
CASTETIS	270	3	2	67%	0	0%	1	0
CASTETNER	75	1	0	0%	1	100%		1
CUQUERON	89	2	2	100%	0	0%		0
LACOMMANDE	43	20	15	75%	1	5%	4	1
LACQ	32	3	3	100%	0	0%		0

COMMUNES	Installations ANC recensées	Installations à contrôler en 2020 Prestataire Véolia	Contrôles réalisés		Installations n'ayant pas pu être contrôlées (absents, refus)		Installations non concernées (inhabitables, assainissement collectif)	Installation à contrôler Syndicat 3° passage
	nombre	nombre	nombre	%	nombre	%		
LAGOR	228	15	11	73%	3	20%	1	3
LAHOURCADE	333	229	195	85%	11	5%	23	11
LAROIN	116	5	4	80%	1	20%		1
LUCQ DE BEARN	379	248	212	85%	14	6%	22	14
MASLACQ	72	3	2	67%	1	33%		1
MONEIN	1029	550	480	87%	38	7%	32	38
NOGUERES	16	0	0		0			0
OS MARSILLON	26	0	0		0			0
PARBAYSE	134	3	3	100%	0	0%		0
PARDIES	8	1	1	100%	0	0%		0
SAINT FAUST	331	2	1	50%	0	0%	1	0
SARPOURENX	132	54	49	91%	4	7%	1	4
SAUVELADE	104	2	0	0%	0	0%	2	0
TARSACQ	34	0	0		0			0
VIELLESEGURE	104	2	1	50%	0	0%	1	0
<b>TOTAL</b>	<b>4468</b>	<b>1339</b>	<b>1158</b>	<b>86%</b>	<b>81</b>	<b>6%</b>	<b>100</b>	<b>81</b>

Monsieur le Président rend compte à l'assemblée de la conformité des installations existantes.

COMMUNES	Habitants	Installations ANC recensées	Installations contrôlées		Installations non contrôlées		Installations complètes ne présentant pas de défaut		Installations Non conformes (délai de travaux : 1 an si vente)		Installations Non conformes (délai de travaux : 4 ans ou 1 an si vente)		Absence d'installation (travaux dans les meilleurs délais)	
			nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre	%
ABIDOS	233	7	7	100%	0	0%	5	71%	2	29%	0	0%	0	0%
ABOS	556	27	27	100%	0	0%	18	67%	7	26%	2	7%	0	0%
ARBUS	1227	104	104	100%	0	0%	55	53%	23	22%	21	20%	5	5%
ARGAGNON	725	202	202	100%	0	0%	106	52%	49	24%	39	19%	8	4%

COMMUNES	Habitants	Installations ANC recensées	Installations contrôlées		Installations non contrôlées		Installations complètes ne présentant pas de défaut		Installations Non conformes (délai de travaux : 1 an si vente)		Installations Non conformes (délai de travaux : 4 ans ou 1 an si vente)		Absence d'installation (travaux dans les meilleurs délais)	
			nombre	nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre
ARTIGUELOUVE	1666	169	169	100%	0	0%	91	54%	35	21%	42	25%	1	1%
AUBERTIN	670	323	323	100%	0	0%	179	55%	103	32%	28	9%	13	4%
BIRON	688	14	14	100%	0	0%	6	43%	1	7%	7	50%	0	0%
CARDESSE	297	81	81	100%	0	0%	31	38%	26	32%	21	26%	3	4%
CASTETIS	643	276	276	100%	0	0%	122	44%	114	41%	33	12%	7	3%
CASTETNER	140	75	75	100%	0	0%	29	39%	29	39%	14	19%	3	4%
CUQUERON	194	87	87	100%	0	0%	40	46%	28	32%	18	21%	1	1%
LACOMMANDE	218	43	43	100%	0	0%	19	44%	14	33%	9	21%	1	2%
LACQ	743	24	24	100%	0	0%	17	71%	4	17%	1	4%	2	8%
LAGOR	1214	228	228	100%	0	0%	95	42%	92	40%	35	15%	6	3%
LAHOURCADE	719	332	332	100%	0	0%	182	55%	105	32%	42	13%	3	1%
LAROIN	1102	118	118	100%	0	0%	74	63%	20	17%	22	19%	2	2%
LUCQ DE BEARN	954	376	376	100%	0	0%	170	45%	105	28%	87	23%	14	4%
MASLACQ	913	71	71	100%	0	0%	35	49%	28	39%	8	11%	0	0%
MONEIN	4545	1026	1026	100%	0	0%	570	56%	263	26%	160	16%	33	3%
NOGUERES	143	16	16	100%	0	0%	8	50%	8	50%	0	0%	0	0%
OS MARSILLON	542	27	27	100%	0	0%	19	70%	4	15%	4	15%	0	0%
PARBAYSE	329	132	132	100%	0	0%	82	62%	35	27%	14	11%	1	1%
PARDIES	871	6	6	100%	0	0%	3	50%	2	33%	1	17%	0	0%
SAINT FAUST	772	332	332	100%	0	0%	158	48%	138	42%	31	9%	5	2%
SARPOURENX	344	133	133	100%	0	0%	81	61%	42	32%	9	7%	1	1%
SAUVELADE	275	104	104	100%	0	0%	53	51%	33	32%	15	14%	3	3%
TARSACQ	527	34	34	100%	0	0%	22	65%	10	29%	2	6%	0	0%
VIELLESEGURE	385	103	103	100%	0	0%	52	50%	27	26%	18	17%	6	6%
<b>TOTAL</b>	<b>21635</b>	<b>4470</b>	<b>4470</b>	<b>100,0%</b>	<b>0</b>	<b>0,00%</b>	<b>2322</b>	<b>51,9%</b>	<b>1347</b>	<b>30,1%</b>	<b>683</b>	<b>15,3%</b>	<b>118</b>	<b>2,6%</b>

➤ **Plan de Gestion de Sécurité Sanitaire des Eaux – demande de subventions à l'Agence de l'Eau Adour-Garonne** : Monsieur le Président présente à l'assemblée le projet de réalisation d'un Plan de Gestion de Sécurité Sanitaire des Eaux. Ce projet a pour objectif d'améliorer et fiabiliser la sécurité sanitaire de l'eau pour les usagers. Cette démarche progressive d'amélioration continue consiste à identifier les dangers, évaluer les risques sanitaires réels ou potentiels, définir et hiérarchiser des actions pour prévenir, éliminer ou réduire les risques et enfin suivre la mise en place des actions et leurs effets.

Il doit être réalisé par la société SAUR avant le 31 décembre 2022 en application de l'article 65.1 du contrat de délégation du service public d'eau potable à paiement public conclu le 10 juin 2021 et prenant effet le 1<sup>er</sup> juillet 2021. Cette prestation sera rémunérée par le Syndicat sur la base de la décomposition du prix global forfaitaire figurant en annexe n°21 du contrat précité.

Le coût de ce projet est évalué à 26 000,00 € HT. Le Président propose de solliciter l'attribution d'une subvention aussi élevée que possible de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.

Oui l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- SOLLICITE l'attribution d'une subvention aussi élevée que possible de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne pour la réalisation du Plan de Gestion de Sécurité Sanitaire des Eaux.

- AUTORISE Monsieur le Président à signer toute pièce relative à ce dossier.

➤ **Acquisition des réseaux d'eau potable et d'assainissement des eaux usées du lotissement Clos Artigaloba à Artiguelouve** : Monsieur le Président expose à l'assemblée que le lotissement Clos Artigaloba sur le territoire de la Commune d'Artiguelouve est achevé et que la voie sera incorporée et classée dans la voirie communale.

Se pose la question de la propriété des réseaux d'eau potable et d'assainissement des eaux usées, domaine de compétence que la Communauté d'Agglomération de Pau-Béarn-Pyrénées a transféré au Syndicat sur le territoire de la commune d'Artiguelouve. Ces réseaux étant dans les faits déjà exploités par le Syndicat, le Président propose de les incorporer dans le domaine du Syndicat.

Oui l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- DÉCIDE d'acquérir à titre gratuit les réseaux d'eau potable et d'assainissement des eaux usées du lotissement Clos Artigaloba à Artiguelouve appartenant à la société SABP.

- CHARGE le Président de procéder aux démarches nécessaires à cette opération.

- AUTORISE Monsieur le Président à signer toute pièce relative à cette affaire.

➤ **Acquisition des réseaux d'eau potable et d'assainissement des eaux usées du lotissement des Vignes à Artiguelouve** : Monsieur le Président expose à l'assemblée que le lotissement des Vignes sur le territoire de la Commune d'Artiguelouve est achevé et que la voie sera incorporée et classée dans la voirie communale.

Se pose la question de la propriété des réseaux d'eau potable et d'assainissement des eaux usées, domaine de compétence que la Communauté d'Agglomération de Pau-Béarn-Pyrénées a transféré au Syndicat sur le territoire de la commune d'Artiguelouve. Ces réseaux étant dans les faits déjà exploités par le Syndicat, le Président propose de les incorporer dans le domaine du Syndicat.

Oui l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- DÉCIDE d'acquérir à titre gratuit les réseaux d'eau potable et d'assainissement des eaux usées du lotissement des Vignes à Artiguelouve appartenant à l'Association des Colotis.

- CHARGE le Président de procéder aux démarches nécessaires à cette opération.

- AUTORISE Monsieur le Président à signer toute pièce relative à cette affaire.

➤ **Exploitation de terrains syndicaux par M. Serge ARTAXET – redevance annuelle 2021** : Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que l'acquisition par le Syndicat auprès de Monsieur Serge ARTAXET de trois parcelles situées sur la commune de TARSACQ, cadastrées A 202, A 405 et B 258 et d'une superficie totale de 1 ha 40 a 25 ca. Malgré cette acquisition, M ARTAXET a continué à exploiter ces terrains. En 2012, afin de régulariser la situation, le Comité Syndical a décidé de conclure un bail avec M. ARTAXET afin de lui mettre à disposition ces terrains syndicaux pour exploitation et d'en fixer les modalités administratives et financières. Par délibération du 22 juin 2012, l'assemblée a approuvé le projet de contrat de bail à intervenir entre le Syndicat et M. Serge ARTAXET. Mais, M. ARTAXET refusant de signer le bail, le Comité Syndical a finalement autorisé le Président, par délibération du 21 septembre 2012, à mettre en recouvrement les loyers annuels 2009, 2010, 2011 et 2012, retenant pour ce loyer une valeur forfaitaire de 200 € par an. Cette autorisation a été reconduite de 2013 à 2020.

A ce jour, Monsieur ARTAXET continue d'exploiter ces terrains syndicaux. Monsieur le Président propose donc à l'assemblée de reconduire le montant forfaitaire de 200 € pour la redevance 2020 et de l'autoriser à mettre cette somme en recouvrement.

Où l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- FIXE à la somme de 200 € le loyer annuel dû au titre de l'exploitation par Monsieur Serge ARTAXET des parcelles syndicales cadastrées A 202, A 405 et B 258 et d'une superficie totale de 1 ha 40 a 25 ca.

- AUTORISE Monsieur le Président à établir le titre de recette correspondant à l'exercice 2021.

➤ **Exploitation de terrains syndicaux par M. Henri BAIGTS – redevance annuelle 2021** : Monsieur le Président rappelle à l'assemblée la délibération du 24 juin 2015 par laquelle elle a approuvé le contrat de bail à intervenir entre le Syndicat et Monsieur Henri BAIGTS pour l'exploitation de terrains syndicaux sis à TARSACQ, cadastrés A 200, A 206 et A 407 et d'une superficie totale de 1 ha 34 a 98 ca.

A ce jour, ce bail avec Monsieur Henri BAIGTS n'est pas encore signé. En effet, le Syndicat souhaitant conclure un bail comprenant des clauses agro-environnementales, des discussions se poursuivent avec Monsieur BAIGTS sur ces nouvelles clauses, en parallèle de son engagement dans une démarche d'accompagnement individuel dans le cadre du Plan d'Action Territorial du Gave de Pau.

Dans l'attente d'un accord finalisé, Monsieur Henri BAIGTS a continué à exploiter ces parcelles en accord avec le Syndicat et, par délibération du 7 octobre 2016, le Comité Syndical a fixé à 200 € le loyer annuel dû au titre de l'exploitation de ces parcelles par Monsieur Henri BAIGTS pour les années 2015 et 2016. Ce montant a été reconduit pour les années 2017, 2018, 2019 et 2020.

Monsieur le Président propose à l'assemblée de reconduire le montant forfaitaire de 200 € pour le loyer annuel dû au titre de l'exploitation de ces parcelles pour l'année 2021.

Où l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- FIXE à la somme de 200 € le loyer annuel dû au titre de l'exploitation par Monsieur Henri BAIGTS des parcelles syndicales cadastrées A 200, A 206 et A 407 et d'une superficie totale de 1 ha 34 a 98 ca.

- AUTORISE Monsieur le Président à établir le titre de recette correspondant à l'exercice 2021.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Fait et délibéré en séance aux jour, mois et an susdits.

Le Comité Syndical,

Le Président,